

Daniel Goldberg
Président de l'Uniopss



© Françoise Stijepovic

Les associations au cœur d'une nouvelle gouvernance des politiques sociales



Lors de leurs Assises, Michel Barnier a tenu à rassurer les départements. Il faut dire que certains d'entre eux, devant leurs difficultés budgétaires réelles, ont brandi des menaces fortes en direction des personnes vulnérables. Pensaient-ils ainsi faire craindre le pire seulement au Premier ministre, en indiquant qu'ils pourraient décider de ne plus verser le RSA ou de ne plus prendre en charge les mineurs isolés ? Se sont-ils rendus compte que, *in fine*, ce sont les bénéficiaires de ces accompagnements qu'ils stigmatisent, alors que le risque de basculement dans la précarité de nouveaux publics est avéré ?

Il ne nous appartient pas de donner des bons points à l'État ou aux départements. Mais, de notre place centrale dans le champ des solidarités et de la santé, l'Uniopss énonce plusieurs exigences.

D'abord, les moyens supplémentaires annoncés pour les départements en provenance de la CNSA à hauteur de 200 millions d'euros et, plus généralement, leurs possibilités de recettes nouvelles, doivent être utilisés pour remplir maintenant leurs obligations légales. C'est le cas pour le financement de l'accord conventionnel pour les « oubliés du Ségur », mais aussi pour combler les déficits de nombreuses structures associatives.

Par ailleurs, Michel Barnier a annoncé un « plan national de réforme », comprenant des évolutions des politiques sociales et de leur gouvernance. Or, la question n'est pas de savoir qui exerce telle ou telle compétence légale. Le véritable sujet est de redéfinir les objectifs publics d'accompagnement des personnes vulnérables en partant des réalités du terrain, puis de discuter des modalités nationales de leur financement, et ensuite seulement, de déléguer au plus proche des territoires leur mise en œuvre.

Pour cela, il ne peut y avoir de réforme d'ampleur, tant organisationnelle que financière, qui serait discutée en *catimini* entre élus, avec leurs administrations. Faire évoluer les politiques publiques demande un vrai débat citoyen, avec les personnes concernées et leurs aidants, et avec les acteurs associatifs de proximité que nous sommes. Cela nécessite la création d'un lieu de gouvernance et d'élaboration qui n'existe pas aujourd'hui. L'Uniopss veut contribuer à le définir, en lien avec la création d'une vraie 5^e branche de la protection sociale.

Parce que nous avons l'expertise du terrain, nous demandons à être associés au poste de pilotage et pas seulement consultés une fois que les arbitrages majeurs auront été discutés. C'est ce message que les décideurs publics doivent eux-mêmes porter, car c'est la condition de la réussite de leur propre action. ●

Union
SOCIALE

Revue mensuelle d'information
et de liaison du réseau
UNIOSS - URIOPSS

15 rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 36 35 00
Fax : 01 47 00 84 83
www.uniopss.asso.fr



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Daniel Goldberg

RÉDACTEUR EN CHEF
Antoine Janbon

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Valérie Mercadal

RÉDACTEURS
Stéphanie Barzasi, Juliette Cottin,
Afsané Sabouhi, Jérôme Voiturier.

PHOTOS
Frédéric Fournier, Michel Le Moine,
Afsané Sabouhi, Françoise Stijepovic.

RELECTURE
Marie-Alexandrine Louis-François

PUBLICITÉ
Antoine Sourdeix

MAQUETTE
Michel Terrade

IMPRIMERIE
Centr'Imprim
36101 Issoudun cedex

© Union Sociale, reproduction
interdite, sauf accord de la
rédaction.

ABONNEMENT
France : 57 euros
Étranger/hors EU : 67,50 euros
Le numéro : 10 euros
(règlement par chèque bancaire
ou postal à l'ordre de UNIOSS
section I même adresse).

CLAP n° 0727 G 82025
ISSN 0041-7041.9717
Dépôt légal : 07010149

Ce numéro a été tiré à 2 900 ex.

ANNONCEURS

• Uniopss p. 2
• Uniopss p. 4
• Uniopss p. 25
• Uniopss p. 27
• Uniopss p. 28

Photo de Une
© Afsané Sabouhi

Ce journal est
imprimé selon le label

